



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° spécial CAP du 20 de février 2009

COMPTE RENDU DE MANDAT CAP LOCALES DE MUTATION B et C du 20 FEVRIER 2009

Ordre du jour :

Les deux CAP réunies en même temps avaient à l'ordre du jour :

- approbation des PV des précédentes CAP locales
- examen des demandes de mutations
- questions diverses

Siégeaient lors de cette CAP :

En catégorie C: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).

En catégorie B: Chantal DUCHESNE (Auxerre),
Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)
Ghislaine TRANCHON (Sens Agglo).

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine CARPENTIER (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).

En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)
en CP : Ghislaine TRANCHON (Sens Agglo).

En début de séance la CGT a fait la déclaration suivante :

Madame la Présidente, nous nous retrouvons aujourd'hui pour les 1ères CAP locales de mutation de 2009, suite à l'annonce du mouvement du 1^{er} avril (2 départs, 1 arrivée).

La CGT rappelle que les problématiques de mutations sont tributaires des questions d'effectifs , de suppressions d'emplois et à ce sujet le CTPL du 10 février est lourd de conséquences sur les conditions de travail des agents et sur les possibilités de mutations.

Pour la CGT la situation des effectifs est préoccupante dans le département. Les agents ont clairement exprimé leur refus de cette politique de suppression des emplois lors de la journée de grève du 29 janvier.

La situation qui nous a été communiquée pour février fait apparaître un surnombre de près de 2 agents contre 7 vacances en décembre.

En effet, suite au dernier CTPL ce sont 10 emplois en moins pour exercer les missions qui conduiront à de nouvelles dégradations.

Cette situation est d'ailleurs temporaire , puisqu'il y a des départs prévus en mutation, en retraite et suite à réussite à concours.

De plus, nous constatons les dégâts de la politique de banalisation des emplois B et C dans le département puisque nous arrivons à 8.6 emplois de C qui couvrent 6.7 vacances de B . Le détail dans certains postes ou services ne masque pas les situations difficiles. On constate cette banalisation pour plus de la moitié des postes du département et 1 service TG avec pour sens municipale -3.4 B et +4.2 C. Dans les postes, il manque plus de 9 contrôleurs.

Vos décisions lors du CTPL, notamment l'implantation de ½ emplois accentuent encore cette situation.

Evidemment tout cela a des conséquences pour les mutations des agents et leurs possibilités d'affectation ou de changements .

La CGT demande qu'à l'avenir les propositions soient communiquées plus tôt.

La CGT demande qu'il soit rappeler aux comptables et chefs de services que l'administration ne peut refuser le bénéfice d'autorisations d'absences aux élus, titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des organismes paritaires (en haut de la page 10)

La direction a précisé qu'elle ne pouvait nous donner ses propositions qu'à la fin de leur examen et décisions définitives.

Pour elle, le repyramidage (transformation des C en B) explique en partie la banalisation des emplois B et C.

Madame FRITSCH a rappelé que le fonctionnaire est à la disposition de l'administration et doit se plier aux décisions du gouvernement.

CATEGORIE B :

PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION effet au 1/4/09

Mme MILLAC de Saint Fargeau va à Chéroy
Mme BEAUCHE de Chéroy va à Pont sur Yonne
Mme MOZETIC de la TG service Recouvrement Contentieux va à la TG au service Logistique.

Mme BOUCHAULT arrivant du 92 va à la TG au service Recouvrement Contentieux.

Sur ce dernier cas, les élues CGT ont précisé que Madame BOUCHAULD souhaitait Avallon, près de chez elle, elle a 1 enfant de 14 ans scolarisé sur place et ce poste a -0.5 en B et -0,8 en C . De plus, elle vient du secteur recouvrement impôt , ça peut aider pour le futur SIP, vu les prochains départs en retraite. Ce serait mieux qu'elle soit directement affectée sur Avallon ce qui éviterait une demande de mutation interne dès son arrivée , surtout que personne demande le poste depuis plusieurs années.

La CGT s'est abstenue pour tenir compte des mouvements effectués en souhaitant que ceux qui n'ont pas eu satisfaction, obtiennent gain de cause lors des prochains mouvements.

CATEGORIE C :

PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION effet au 1/4/09

Mme LEBLANC de la TG service CEPL va à Avallon
Mme PETITJEAN d'Auxerre EH va à la Paierie

La CGT s'est étonnée du nombre important de demandes émanant de la Paierie Départementale. Pour la direction, dans un premier temps, ces demandes sont motivées par la mauvaise installation du poste qui devrait être relogé avec la TP Auxerre, dans un deuxième temps , il s'avère qu'il y règne une mauvaise ambiance.

La CGT a souligné la légitimité de la demande d'une secrétaire présente à la TG depuis plus de 31 ans. La direction a répondu qu'il manquait des secrétaires.

Les élus ont renouvelé leurs observations sur le cas d'un agent avec un enfant de 6 mois et toutes ses contraintes familiales. La direction attend une restructuration qui réglera le problème.

La CGT a voté contre le peu de mouvements proposés.

- **campagne de notation 2009** : quelle transparence cette année ?

- la CGT redemande **un calendrier prévisionnel** des réunions comme il est demandé dans la charte du dialogue social (en bas de la page 13).

- Comment vont se passer les transferts d'agents vers les SIP?

L'administration reconnaît le flou en ce domaine et les emplois vacants feront l'objet d'appel à candidature.

- Nous avons l'impression d'être en pleine improvisation au niveau des SIP. Par exemple à Sens , les agents jonglent entre les codiques 89051 et 89059 pour connaître la situation des contribuables au regard de la mensu (idem pour les éditions). Qu'en est-il des applications CELESTE (pour les virements P109) et KHQ (pour consulter les chèques sur le trésor) toujours en codique 89051 ? De même pour les P453 (amendes gendarmerie). Liste non exhaustive....

La direction semble découvrir le problème !

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la TG :

NOM _____ **PRENOM** _____ **AFFECTATION** _____
accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante: _____ **@dgfip.finances.gouv.fr**
les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.
Fait à _____ **le** _____

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom : _____ Prénom : _____
Affectation : _____
Grade : _____ Indice : _____
Date : _____ déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.
Signature : _____